Il paraît que la justice doit laisser en liberté les délinquants de 15 ans…

écrit par Manuel Gomez | 1 mai 2024





Screenshot

J'aimerais que l'on m'explique comment la « Justice » peut laisser en liberté, sous uniquement un contrôle judiciaire, un mineur de 15 ans qui a commis un « vol avec violence » le 22 avril et précédemment un « vol sous menace d'un couteau » : il paraîtrait qu'il ne peut en être autrement puisqu'il s'agit d'un mineur de 15 ans.

Si ce mineur de 15 ans n'avait pas été en liberté un jeune de 16 ans ne serait pas mort le 27 avril, cinq jours plus tard.

Si les OQTF étaient expulsés « combien de victimes seraient encore en vie » ?

Les lois sont faites pour protéger la société et non les délinquants. Nous assistons au cours de ces dernières années à une progression constante des agressions commises par des mineurs à l'aide de couteaux et même de Kalachnikov et aucune information judiciaire ne peut être ouverte à cause

de l'âge de ces voyous et je dirais même de ces criminels.

La seule réponse consiste en des discours de fermeté du premier ministre, du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Justice. Ces discours n'empêchent pas des morts, des victimes, des familles endeuillées et, je le crains, pourraient aboutir à la seule réponse de « se faire justice soi-même ».

Il me semble très urgent de procéder à de nouvelles lois et des mesures plus radicales afin de mettre, si possible, un terme à cette progression plus qu'inquiétante de la violence des mineurs.

L'excuse de minorité n'est plus envisageable et ce ne sont pas des stages d'une quinzaine de jours en internat qui les remettront dans le droit chemin, s'il est encore pensable qu'ils puissent le retrouver.

Il est donc indispensable :

*d'abaisser à 13 ans l'âge de la minorité judiciaire.

*de placer immédiatement dans des Centres d'internement fermés, jusqu'à leur majorité et encadrés militairement, tous les délinquants mineurs de plus de 13 ans.

*de supprimer toutes les aides sociales de leurs parents. (J'espère que, dans le cas qui nous concerne aujourd'hui, la mère de ce mineur afghan se verra supprimer immédiatement toutes les aides sociales et autres.)

Les juges ne peuvent être tenus comme les seuls responsables. Où sont les 15.000 places de prisons promises depuis sept ans ? A Nantes, 570 lits pour près de 800 prisonniers. D'autres prisons n'affichent pas « complet » et je ne vois aucune obligation d'enfermer les délinquants « près de leurs familles ». Il s'agit-là d'une humanité « mal placée ».

Puisqu'il s'agit, lors de cette présente affaire criminelle, d'un mineur de nationalité afghane, je me pose la question suivante : « Alors qu'en Afghanistan ce sont les femmes qui subissent toutes les contraintes et abominations « pourquoi ce ne sont qu'en très grande majorité des hommes qui quittent ce pays et demandent l'asile politique en France ? »

Manuel Gomez